

TERRITOIRE DE KISENYI.

~~1241/T.F.~~
~~16-12-42~~
Kisenyi, le 5 décembre 1942.

N° 1499/ Just. 6

Monsieur l'Administrateur Territorial
USUMBURA.

RUHENGERI. ✓

Monsieur le Commissaire de Police de
COSTERMANSVILLE.

J'ai l'honneur de vous remettre en annexe à la présente un "avis au public" pour la vente du bâtiment se trouvant sur la parcelle N° 19 de l'Ancien Centre Commerciale Asiatique à Kisenyi.

Je vous demande de bien vouloir faire connaître cet avis au public.

L'AGENT DES VENTES, DE STAERCKE, P.

The Staercke

Ruhengeri



1215

Rubengeru

AVIS AU PUBLIC.

Le dimanche 27 décembre 1942, il sera procédé, à 10 heures du matin, à la vente publique du bâtiment se trouvant sur la parcelle N° 19 de l'Ancien Centre Commercial Asiatique de Kisenyi et appartenant à la succession N. PAPAZOGLAKIS.

Ce bâtiment est construit en pierre de lave et recouvert de tôle. Le bâtiment est vendu à charge pour l'acheteur de remettre la parcelle en état locatif, avant le 1er janvier 1943, par démolition des bâtiments existents, enlèvement des décombres et transport en un endroit à désigner par ~~xxx~~ L'Administrateur Territorial de Kisenyi et nivellement du terrain

La vente se fera au comptant plus 4% de frais.

Kisenyi, le 5 décembre 1942.

L'AGENT DES VENTES, DE STAERCKE, P.

V. De Marché